

Isabelle RAULT
Psychologue du travail
Formatrice

Action de formation :
« Analyse des pratiques professionnelles » (APP)

Les séances d'Analyse des Pratiques Professionnelles (APP) permettent aux professionnels, à partir de situations de travail concrètes, de réfléchir individuellement et collectivement, de renforcer et de développer leurs compétences professionnelles, de trouver des solutions aux problématiques rencontrées.

Objectifs et compétences visées

- Développer une attitude réflexive sur sa pratique professionnelle : analyser objectivement une situation, la comprendre, lui donner du sens et l'inscrire dans une dimension projective pour améliorer sa pratique
- Trouver collectivement des solutions aux difficultés rencontrées
- Être plus à l'aise pour échanger avec ses collègues et ses responsables : expliquer, argumenter, justifier ses raisonnements et ses choix
- Echanger des « trucs et astuces » de métier
- Favoriser une homogénéisation des pratiques professionnelles
- Favoriser une cohésion d'équipe
- Participer à l'amélioration continue de la qualité du service proposé à un client/collègue, à la qualité de la prise en charge d'un patient/résident/usager

Public visé et prérequis

- Professionnels en lien avec des patients, des résidents, des usagers, des clients, des collègues en tant que « fonction support »
- Cette action de formation ne demande aucun prérequis. Elle ne s'intègre pas dans un parcours de formation et ne vise pas l'obtention d'une certification.

Déroulement et contenu pédagogique

Chaque séance se déroule à partir de situations concrètes de travail amenées par les professionnels. Situations qui les ont questionnés, mis en difficulté, perturbés.

Une ou deux situations choisies par les participants sont travaillées à chaque séance.

Méthode pédagogique

L'APP se réfère à la pédagogie active centrée sur l'apprenant : l'accent n'est pas mis sur l'apport et la transmission de connaissances mais sur le questionnement, la recherche de réponses et la découverte.

La psychologue du travail pourra, à la marge et si explicitement demandé par le groupe, apporter des éléments théoriques issus des domaines de la psychologie, de la sociologie et du management.

Modalités

Lieu : intra-structure, en présentiel

Durée : à définir (*entre 1h30 et 3h*)

Fréquence : à définir
(*mensuel, bimensuel, trimestriel*)

Nombre de participants : à définir en fonction de la durée (*entre 6 et 10*)

La participation à l'APP ne doit pas être imposée, elle relève d'une démarche volontaire et individuelle

Formatrice : Isabelle RAULT, psychologue du travail

Tarif : à définir. Prendre contact pour obtenir un devis détaillé. Financement OPCO possible.

Evaluation : bilan oral à l'issue de chaque séance et questionnaire en fin d'année

Adaptabilité

Salle adaptée ou qui pourra être aménagée pour accueillir toute personne en situation de handicap.

La formatrice invite toute personne en situation de handicap à se rapprocher d'elle, préalablement à la séance, afin d'évaluer les adaptations nécessaires et de les mettre en œuvre avec l'appui, si besoin, de partenaires spécialisés.

Déontologie

Respect du code de déontologie des psychologues
Respect, confidentialité, bienveillance, non-jugement

Mis à jour le 11 janvier 2022

Isabelle RAULT

Psychologue du travail – Ergonome - Formatrice

www.rault-psychologuedutravail.fr 06 75 36 29 95 isabelle.rault.pbe@gmail.com

N° SIRET : 837 689 389 00018 N° déclarant organisme de formation professionnelle : 53351104335